#### Лекция 1.

# **Тема 1. Civilisation. La langue française.**

#### План

- 1. Le terme civilisation.
- 2. Caractéristiques générales du Français.
- 3. La situation actuelle du française dans le monde.
- 4. Le français moderne.

#### 1. Le terme civilisation.

Le terme **civilisation** - dérivé indirectement du latin *civis* signifiant « citoyen » par l'intermédiaire de « civil » et « civiliser » - a été utilisé de différentes manières au cours de l'Histoire. Il a en français *trois grandes acceptions*: la civilisation, dans l'acception la plus courante, est le fait de civiliser, c'est-à-dire de porter une société à un niveau considéré comme plus élevé et plus évolué, et c'est, par métonymie, l'état atteint par cette société évoluée. Cette acception inclut une notion de progrès. Elle s'oppose à barbarie, sauvagerie; la civilisation, c'est aussi l'ensemble des traits qui caractérisent l'état d'évolution d'une société donnée, tant sur le plan technique, intellectuel, politique que moral, sans porter de jugement de valeur. À ce titre, on peut parler de civilisations au pluriel et même de civilisations primitives; l'état auquel sont parvenues quelques cultures dans l'histoire de l'humanité.

Les premieres civilisations ayant laisse suffisamment de traces pour etre identifiees comme telles sont Sumer, l'Egypte antique, la vallee de l'Indus et la Chine. Les fonctionnalites de ces groupes sont vues comme les differenciant des etablissements precedents comme le neolithique ; un element determinant de la rupture avec le neolithique est la decouverte puis la maitrise de l'agriculture, laquelle entraine une nouvelle organisation de l'espace et de l'activite humaine. Pour etre qualifiee de civilisation, celle-ci doit regrouper la plupart des caracteristiques suivantes:

### **Cinq primaires (organisation)**

- · la presence d'une ville (sedentarisation des populations)
- · specialisation du travail a temps plein
- · concentration de surplus de production
- · structure de classe (hierarchie)
- · organisation etatique (Etat)

### **Cinq secondaires (realisations materielles)**

- · travaux publics monumentaux
- · commerce a longue distance
- · realisations artistiques monumentales
- · ecriture (comptabilite, registre, etc.)
- · connaissances scientifiques (arithmetique, geometrie, astronomie)

# 2. Caractéristiques générales du Français.

Le français est une langue romane, issue du latin populaire. Il résulte de la romanisation de la Gaule septentrionale. En effet, en Gaule, le latin avait peu à peu éliminé le gaulois (langue celtique) disparu vers 500 apr. J.-C. A partir de cette époque, l'influence du substrat gaulois et le déclin de la vie culturelle altérèrent rapidement le latin populaire, et d'une façon différente dans les diverses régions: dans la moitié nord, les dialectes d'oïl (constituant l'ancien français au sens large); dans la moitié sud, les dialectes d'oc. Le dialecte de l'Île-de-France, le francien, devint, aux XIV-e et XV-e s., le moyen français. C'est de lui que dérive directement la langue du XVI-e s., qui, épurée, fixée et codifiée par une élite sociale et culturelle, devint le français classique (XVII-e s), très proche du français moderne. Le français est alors une langue littéraire et diplomatique prestigieuse, puis une langue internationale répandue dans tous les milieux cultivés (XVIII-e s.), refoulant les dialectes et les langues régionales dans les milieux populaires des provinces, puis dans les milieux strictement ruraux. Grâce au prestige culturel dont le français a joui au cours de son histoire, il s'est imposé comme langue nationale et officielle en France et dans des territoires adjacents (les îles anglo-normandes, le Luxembourg, la Belgique romane, la Suisse romande, la principauté d'Andorre), ainsi que dans une très grande partie des anciens territoires coloniaux (en

Afrique, en Amérique et en Asie), où il a parfois donné lieu à des variétés spécifiques (comme le français canadien du Québec). Aujourd'hui la langue française est parlée dans le monde par près de 120 millions de personnes. Elle l'est sur tout le territoire français (métropole et DOM – TOM). Elle est la langue officielle de Haïti. Elle est parlée dans l'île Maurice, dans une partie de la Louisiane et au Vanuatu. Le français jouit d'un statut théoriquement égal à celui de l'anglais dans les institutions internationales. On se sert souvent de la notion «français» pour désigner toutes les variantes d'oïl, c'est-à-dire les dialectes parlés en France et en Belgique (wallon, picard, lorrain). La plupart de ces dialectes ont reculé devant l'expansion de la langue 8 standard, et le domaine gallo-roman présente une situation de diglossie (français/ dialecte) ou de monolinguisme (surtout dans une vaste zone autour de Paris). De toutes les langues romanes, le français s'éloigne le plus des structures latines grâce à une romanisation tardive, à l'influence profonde du substrat celtique (traces au nord et au sud de la frontière entre oïl et oc) et du superstrat germanique (traces particulièrement très nettes dans la partie romane de la Belgique) et à l'élaboration renouvelée de la langue littéraire et officielle, soumise à des interventions normatives dès le 16 siècle. Le français est illustré par une abondante littérature dès le 12-e siècle (les plus anciens témoignages datent du 9-e siècle). Au début, les dialectes périphériques (picard, normand, champenois, wallon et anglo-normand) sont dominants. A partir du 13-e siècle, le dialecte central de l'Ile-de-France (Paris et le territoire entre la Seine, l'Oise, l'Aisne et la Marne), le «françois», fait reculer les dialectes environnants: son statut de moyen terme et le prestige de la dynastie capétienne favorisent ce processus. A la fin de la période de l'ancien français (vers 1360 – 380), le dialecte de l'Ile-deFrance était devenu le plus important du point de vue littéraire et culturel. Pendant la période du moyen français (fin 14-e siècle - fin 16-e siècle), la position du «françois», est renforcée - surtout au 16-e siècle, grâce à une politique d'annexions et de centralisation des rois et grâce aux efforts des humanistes et des imprimeurs. Il s'impose comme langue officielle et scientifique, en France, et son prestige à l'étranger s'accroît. Au 17-e siècle, le français entre dans une nouvelle phase de son développement: celle du français classique (17 – 18-e siècles) et du français moderne (19 – 20-e siècles), caractérisée par la réduction de la variation lexicale et syntaxique et par une extension du vocabulaire technique. A l'âge classique, le français devient la langue culturelle et politique de l'Europe savante: illustré par une littérature et une philosophie brillantes, il sert de modèle aux classes cultivées. Au 19-e siècle, quand le développement progressif de la scolarisation diffuse le «français national» (idéal de la Révolution française, qui devient une réalité seulement à l'issue de la première guerre mondiale), la langue française voit se séparer l'usage écrit des usages oraux (variétés géographiques et sociales). Dans certaines régions périphériques, de véritables langues restent très vivantes, grâce au maintien de communautés ethniques et culturelles homogènes. Depuis 1789, la diversité ethnique a eu tendance à s'effacer devant les progrès de la conscience nationale et le processus d'intégration politique, économique, sociale et culturelle. Mais, surtout depuis la dernière guerre, un mouvement inverse se dessine. On a commencé à revitaliser la «province» et de développer une politique de régionalisation. Il est à noter qu'il existe en France les régions avec les coutumes, les modes de vie et même les langues assez particuliers.

Parlons brièvement de ces régions. La Bretagne. C'est l'unique région de la France d'un type de langue et de culture antérieures à la conquête romaine. On parle en Bretagne le français, le breton et le gallo. Le breton est la seule langue celte parlée en Europe Continentale. Les Bretons ont une culture d'inspiration religieuse, des traditions populaires très vivantes, une littérature et une presse en breton.

L'Occitanie. L'occitan (langue d'oc) s'est conservée dans une partie du Centre et du Midi de la France. Le territoire couvert par l'occitan dans le sud du pays correspond en grande partie à celui de la Provincia narbonensis, province romaine depuis 122 av. J.-C. Ce territoire méditerranéen – habité autrefois par des peuples méditerranéens, celtes et ligures, auxquels s'ajoutèrent des colons grecs – a connu une romanisation complète et a vu s'épanouir une civilisation brillante, celle des troubadours, aux 12-e et 13-e siècles. Cette civilisation – recourant à l'occitan comme langue littéraire et officielle – a été détruite par les croisades contre les Albigeois (1208 – 1229) et par la politique des annexions, entre le 13-e et le 16-e siècles. La longue déchéance de la culture occitane a suscité, dès le 16-e siècle, quelques réactions visant à restaurer la culture et à sauvegarder la langue occitane. Le principal mouvement de renaissance a été celui lancé par un groupe de

littérateurs et de savants, le Félibrige, centré autour du poète Frédéric Mistral. Le Félibrige était le mouvement littéraire associé au nom de Felibre, poète languedocien du Moyen Age. Aujourd'hui le sud de la France présente une situation de diglossie, et le nombre de locuteurs capables de parler couramment l'une ou l'autre variété occitane ne semble pas dépasser les 5 millions. L'occitan jouit de certains droits (comme «langue ethnique») et fait l'objet d'une courageuse politique de revalorisation qui comporte une importante activité linguistique. L'occitan, qui est aussi parlé dans une partie de l'ouest de l'Italie (dialecte provençal) et dans le Val d'Aran en Espagne (dialecte gascon), témoigne d'une assez grande variation. Sa délimitation par rapport à la langue d'oïl suit un tracé complexe; entre les deux zones, au nord du Limousin et de l'Auvergne, il y a une zone de transition, appelée «le croissant».

On distingue en général les variétés suivantes (qui se différencient par des traits phonétiques, morphologiques et lexicaux): le limousin (nord de la Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne), l'auvergnat (Puy-de-Dôme, HauteLoire), l'alpin-dauphinois ou vivaro-alpin (Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes), qui forment le nord-occitan; le languedocien (dont le domaine s'étend de la Garonne et de l'Ariège au Rhône) et le provençal (du Rhône au comté de Nice), qui constituent l'occitan moyen ou central; le gascon dans le territoire de l'ancienne Aquitania. Attesté à partir de la fin du 10-e siècle, et abondamment par des textes littéraires à partir du 12-e siècle, l'occitan a développé une norme littéraire et linguistique au moyen âge (cette langue plus ou moins codifiée est généralement désignée par le terme d'ancien provençal). Les Felibres ont essayé de recréer une langue codifiée en se basant sur le provençal. Actuellement on préconise une norme graphique basée surtout sur le languedocien (le représentant le plus conservateur de l'occitan), qui permet de coiffer les différentes variétés (assez différentes du point de vue phonétique) et d'assurer la continuité avec la langue médiévale. Langue gallo-romane, l'occitan se rapproche du francoprovençal par son vocalisme et du catalan par un très grand nombre de traits morphologiques et lexicaux (il y a aussi quelques isoglosses avec l'ensemble du domaine ibéro-roman). Par sa flexibilité morphologique (productivité dérivationnelle; nette distinction des formes verbales), il se rapproche aussi, typologiquement, de l'italien. Son lexique reflète certaines influences substratales (méditerranéen, ibère) et quelques traces du grec, mais peu d'influences germaniques.

Le Pays basque s'étend largement en France et en Espagne. Labourd, Soule et Basse-Navarre sont les provinces historiques du Pays basque français. Il comprend une région fortement touristique, avec la côte atlantique, une région montagneuse, et une partie de la vallée de l'Adour. Les Basques, volontiers aventureux, tenaces, luttent pour la reconnaissance de leurs droits et la réunification de leurs 7 provinces. Les Basques parlent une langue agglutinante, le basque, d'un type unique en Occident.

Le catalan est langue d'origine romane (branche des parlers occitans), parlée en Catalogne. (Pyrénées orientales) des deux côtés de la frontière franco-espagnole; il est aussi la langue officielle de la principauté d'Andorre. La position géographique même du catalan et les contacts étroits, à l'époque médiévale, avec la culture provençale et française, expliquent que le catalan manifeste des convergences avec les langues gallo-romanes et avec les langues ibéro-romanes. Son statut a été et est toujours un sujet de controverse, mais il convient de noter que plusieurs traits phonétiques et certaines caractéristiques lexicales plaident en faveur d'une appartenance au domaine gallo-roman. Les Flamands qui habitent près de la frontière belge utilisent le flamand. Le flamand c'est le parler sud-néerlandais, l'une des trois langues officielles de la Belgique avec l'allemand et le français.

En Alsace et au nord-est de la Lorraine on utilise l'alsacien, langue dérivée de l'allemand qui présente l'ensemble des dialectes germaniques. Le corse — langue romane parlée en Corse. Cette langue est riche en expressions sonores et imagées, chaude par son accent, chantant, elle est à l'image de l'histoire de l'île et de ses profondes mutations coloniales; de la Méditerranée qui l'entoure, elle conserve les traces des différents peuples, qui l'ont côtoyée, de l'Espagne à l'Italie, de la France à L'Afrique du nord.

#### 3. La situation actuelle du française dans le monde.

«Le français continuera à vivre, non parallèlement, mais à côté et de manière tangente, bras dessus, bras dessous, avec les langues nationales.»

Henri Lopes, écrivain congolais.

Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde avec environ 300 millions de locuteurs. Environ 36% de francophones vivent en Europe et plus de 54% en Afrique. Sur ce continent, la langue française représente un formidable atout dans le domaine de l'éducation, des affaires ou dans la vie quotidienne pour s'informer ou dans les relations personnelles. La langue française est également la langue officielle dans 29 États et 19 régions, départements ou collectivités dans le monde.

D'après les statistiques, le français est la première langue pour plus de 112 millions de personnes et est parlé occasionnellement par une 60 (soixantaine) de millions d'autres. Le français se situe au deuxième rang (après anglais mais devant allemand et espagnol) dans le classement des principales langues internationales enseignées comme langues étrangères. Le français se place en neuvième position après les langues des principaux groupes de population et surtout derrière l'anglais, principale langue véhiculaire et langue maternelle de 594 millions de personnes.La langue française n'est pas utilisée de la même façon partout, et l'on peut distinguer différents niveaux de son emploi:

- a) les pays où la langue française est maternelle et officielle: En France, en Belgique francophone, en Suisse romande, au Luxembourg, à Monaco, en Andorre, au Québec et dans les territoires d'outre-mer.
- b) ceux où la langue française est la seule langue officielle: Au Bénin, au Burkina-Faso, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, en République Centrafricaine, au Sénégal, au Tchad et au Togo.
- c) ceux où le français partage le statut de langue officielle avec une autre langue: Au Canada, au Burundi, au Cameroun, aux Comores, à Djibouti, à Madagascar, au Maroc, en Mauritanie, au Rwanda, aux Seychelles, en Tunisie et au Zaïre.
- d) ceux où la langue d'enseignement est le français: il reste la langue de l'enseignement en Algérie, dans certains pays du Moyen-Orient, de la péninsule Indochinoise et de l'Amérique du Sud. Il conserve un statut officiel local dans la vallée d'Aoste, dans l'île de Jersey, en Louisiane et à Pondichéry.

# 4. Le français moderne.

À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

À la veille de la Révolution française, on estime qu'un quart seulement de la population française parle français, le reste de la population parle des langues régionales.

Au Nord ce sont les parlers d'oïl, au Sud les parlers d'oc, formes régionales de l'occitan, ainsi que le breton, lebasque, le catalan, l'arpitan, le flamand, l'alsacien entre autres. L'unification du français débutée par Talleyrandet continuée par Jules Ferry a pour but de créer une seule langue fra nçaise sur tout le territoire français. Si lefrançais s'impose assez vite dans les régions où l'on parle des dialectes de langue d'oïl, des méthodes trèscoercitives sont employées afin d'éliminer le breton, l'occitan, le catalan, le basque, le corse, etc. (notamment des humiliations physiques les jeunes élèves, voir Vergonha (lingüicidi)).

Dans son rapport de juin 1794 l'abbé Grégoire révéla qu'on ne parlait «exclusivement» le français uniquementdans «environ 15 départements»

(sur 83). Il lui paraissait paradoxal, et pour le moins insupportable, de constaterque moins de trois m illions de Français sur 28 parlaient la langue nationale, alors que celle-

ci était utilisée etunifiée «même dans le Canada et sur les bords du Mississipi».

En revanche, le français est couramment pratiqué dans toutes les cours européennes. En 1685, Pierre Baylepeut ainsi écrire que le français est « le point de communication de tous les peuples de l'Europe ».

Le français est alors la langue de la diplomatie, mais également un puissant vecteur dans les domaines de l'art, des sciences et des techniques. On lit Rabelais dans le texte en français de Moscou à Lisbonne.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le français est la langue véhiculaire de l'Europe.

Cette période perdure jusqu'à l'émergence d'un concurrent au même rôle, l'anglais.

La cour anglaise a pratiqué longtemps le français en mémoire des fondateurs de la couronne moderne. Laguerre de Cent Ans a mis un terme à cet usage (1362), mais aujourd'hui encore, toutes l

es devises royalesanglaises sont en français : « honni soit qui mal y pense » au premier chef, « Dieu et mon droit », moins souvent

cité, également. L'anglais garde toutefois une forte empreinte de français et les dernières études men ées sur cethème évaluent à environ 29% la part du français dans le lexique anglais moderne (voire pour certains jusqu'à 70%).

Le français s'est toujours écrit au moyen de l'alphabet latin, enrichi depuis le XVI<sup>e</sup> siècle par des diacritiques dontl'écriture et l'utilisation ne seront réglées qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Литература:

- 1. <u>Михайлова О.Г., Шмиголь Н.В. Лінгвокраїнознавство франкомовних країн.</u> Посібник для студентів вищих навчальних закладів. Вінниця, НОВА КНИГА, 2009. 216 с.
  - 2. <u>Alice Doumikian, La civilization française. Erevan, 2006. 193 p.</u>
- 3. <u>Carlo C. Civilisation progressive du français (débutant). Paris: Clé International,</u> 2002. 164 p.
  - 4. <u>Mihail Rumleanschi La civilization française. Balti, 2004. 315 p.</u>
- 5. <u>Steele R. Civilisation progressive du français (intermédiaire). Paris: Clé International, 2002. 191 p.</u>

### **Тема 2.** La position géographique de la France.

- 1. La position géographique de la France et ses frontières.
- 2. Paysage. Le climat.
- 3. Les Departements et les Territoires d'outre-mer.
- 4. Les départements et les régions de la France.

### 1. La position géographique de la France et ses frontières.

La **France**, officiellement la **Republique francaise**, est un pays d'Europe de l'Ouest borde par l'ocean Atlantique a l'ouest, par la manche, la mer du Nord et le Royaume-Uni au nord, par les pays de la Belgique, Le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie a l'est, et par l'Espagne et la mer Mediteranee au sud.

La France, devenue aujourd'hui la *Republique francaise* a la suite d'un long processus d'evolution etale sur plusieurs siecles, est le plus grand Etat de l'Union europeenne dont le territoire metropolitain est situe en Europe occidentale.

La France est – parmi tous les grands Etats europeens – le plus anciennement constitue, autour d'un domaine royal initialement centre sur l'Ile-de-France, sa capitale etant Paris. Membre du Conseil de l'Europe, c'est l'un des pays fondateurs de l'Union europeenne, de la zone euro et de l'espace Schengen. Elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de securite des Nations unies et fait partie de l'Union latine, de l'Organisation de cooperation et de developpement economiques (OCDE), de la Francophonie et du Groupe des huit (G8).

Les valeurs qu'elle defend et auxquelles elle est tres attachee se fondent sur la democratie et les Droits de l'Homme.

Militairement, la France est membre de l'Organisation du traite de l'Atlantique Nord (OTAN) – elle s'est retiree en 1966 de l'organisation militaire integree pour y revenir partiellement en 2002 – et dispose de la dissuasion nucleaire.

Son economie est de type capitaliste avec une intervention etatique non negligeable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Neanmoins, depuis une trentaine d'annees, des reformes successives ont entraine un desengagement progressif de l'Etat de plusieurs enterprises publiques.

Culturellement, la France est le pays du cartesianisme, de la laicite et le berceau du Siecle des Lumieres, qui a influence les revolutions americaine 7 puis francaise. Sa gastronomie est de reputation mondiale. Sa culture depasse de loin le cadre europeen : notamment a cause de la colonisation du XIX e siecle , la France a impose sa langue et sa culture a de nombreux peoples africains.

Le français est la langue officielle de la Republique, mais on y compte aussi 77 langues regionales.

#### Geographie.

La France est le 47e Etat par sa surface terrestre et le 2e par la surface de sa zone economique exclusive. La France metropolitaine est localisee en Europe occidentale (voir la liste de points extremes de la France). La France possede aussi des territoires, sous differents statuts administratifs, en dehors du territoire europeen : en Amerique du Nord, dans les Antilles, en Amerique du Sud, dans l'ocean Indien, dans le nord et le sud de l'ocean Pacifique et en Antarctique. Elle partage en metropole 2970 km de frontieres terrestres avec huit pays limitrophes : Espagne (650 km), Belgique (620 km), Suisse (572 km), Italie (515 km), Allemagne (450 km), Luxembourg (73 km), Andorre (57 km), Monaco (4,5 km). En Guyane, les frontieres sont de 700 km10 avec le Bresil et 520 km avec le Suriname. Une frontiere longue de 10,2 km (mais non materialisee) sur

l'ile de Saint-Martin aux Antilles, separe la partie francaise de celle sous souverainete des Pays-Bas. Enfin la Terre Adelie (TAAF) revendiquee par la France est enclavee dans une partie de l'Antarctique revendiquee par l'Australie. Les cotes francaises presentent quatre façades maritimes tournées vers la mer du Nord, la Manche, l'ocean Atlantique et la mer Mediterranee, ce qui fait de la France un carrefour de cultures et de communications unique en Europe.

La France metropolitaine a une grande variete de paysages, entre les plaines cotieres situees dans le nord et l'ouest et les chaines de montagnes dans le sud-est (les Alpes) et le sud-ouest (les Pyrenees). Les Alpes francaises possedent le point le plus haut d'Europe de l'Ouest, le mont Blanc, qui culmine a 4 810 m. Il existe aussi d'autres regions montagneuses plus anciennes, telles le Massif central, le Jura, les Vosges, le massif armoricain et les Ardennes qui sont assez rocheuses et boisees. La France beneficie egalement d'un reseau fluvial etendu qui est compose principalement par la Loire, le Rhone (source en Suisse), la Garonne (source en Espagne), la Seine et une partie des cours du Rhin, de la Meuse, et de la Moselle ainsi que la Somme, et la Vilaine qui constituent leurs propres bassins fluviaux.

### 2. Paysage. Le climat.

La France appartient à la zone tempérée nord et subit des influences maritimes, surtout les dépressions atlantiques qui apportent de l'humidité et causent de brusques changements de temps. On peut nommer quatre grands domaines climatiques: semi-continental (hiver froid, été chaud et orageux, précipitations moyennes), océanique (hiver doux, été frais, précipitations abondantes et assez bien réparties durant l'année), méditerranéen (été chaud et sec, hiver doux, précipitations souvent violentes) et le climat de montagne.

La France métropolitaine, par sa latitude, est située dans la zone tempérée. La France est ouverte sur l'Océan Atlantique à l'ouest et bénéficie de vents dominants maritimes, garants d'hivers modérés par rapport à la latitude, assez froids dans certains endroits mais plutôt doux dans d'autres, d'étés tempérés et de précipitations régulières. La prédominance des vents océaniques, plus que le Gulf Stream, explique la douceur et la modération du climat français. De plus, la faible altitude de l'ouest du pays empêche le blocage des perturbations atlantiques. Seules les régions bordant la Méditerranée, plus «abritées» du flux océanique par les massifs montagneux, ont des précipitations plus irrégulières, cependant leurs températures restent modérées.

En plaine, la France bénéficie d'une température moyenne annuelle comprise entre 9,5 °Cdans le nord-est et 15,5 °C sur la cote méditerranéenne. L'amplitude entre l'hiver et l'été va de 9 °C sur la cote ouest et nord du Finistère à 19 °C en Alsace ou dans les vallées alpines les plus «abritées» du flux océanique, elle reste donc partout inférieure à 20 °C, valeur à partir de laquelle un climat est généralement considéré comme continental.

Le relief est déterminant dans la répartition des zones climatiques : les montagnes constituent souvent une séparation nette tandis que le climat varie peu sur plusieurs centaines de kilomètres dans les régions faiblement accidentées. Sur le territoire de la France, relativement étendu, nous pouvons distinguer les régions climatiques suivantes :

- Le climat océanique qui est très marqué à l'ouest,
- Ce climat à dominante océanique se continentalise un peu vers l'est et dans les bassins intra montagnards mais aucun point du territoire ne connaît de véritable climat continental tel que le définissent les climatologues.

- Du fait des bordures montagneuses qui l'isolent quelque peu du reste du territoire, le sud-est connaît un climat méditerranéen.
- On peut ajouter à ces trois tendances le climat montagnard, présent principalement en altitude dans les Alpes, les Pyrénées, mais aussi dans le Massif central, les Vosges et le Jura.

### 3. Les Departements et les Territoires d'outre-mer.

### Une courte histoire des départements d'Outre-mer

L'histoire des quatres départements de l'Outre-mer français est riche et marquée par de grands événements historiques qui les a menés du statut de colonies françaises à celui de départements français.

### • La Martinique et la Guadeloupe

Respectivement île et archipel situés au large des côtes de l'Amérique du Sud, la Martinique et la Guadeloupe, avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été colonisées dès le XVII<sup>e</sup> siècle par les Français, au nom de la Compagnie des Îles d'Amériques créée par Richelieu;

#### • La Guyane

La Guyane a été occupée par les Français dès le XVII<sup>e</sup> siècle avec l'installation des premiers colons, elle est appelée France équinoxiale (1604), ce territoire a été disputé par différentes nations et c'est en 1713 que la frontière de la Guyane française a été établie ;

#### La Réunion

Île de l'océan Indien longtemps inhabitée, la Réunion a été d'abord une escale de la Compagnie française des Indes orientales, créée par Colbert en 1664. La Réunion est devenue une véritable colonie française au XVIII<sup>e</sup>siècle où a été pratiqué la culture du café.

#### Mayotte

Mayotte se trouve dans le Canal du Mozambique et fait parti des îles de l'archipel des Comores. Elle est devenue une colonie française en 1841, suite à son achat. Longtemps revendiquée par l'Union des Comores, la population de Mayotte a choisi de rester française. Le 31 mars 2011 elle est devenu officiellement le cent-unième département de France et son cinquième département d'Outre-mer.

C'est le 19 mars 1946 que l'Assemblée nationale française a adopté la loi dite « de l'assimilation », qui a transformé ces colonies en départements français, dit DOM (Département d'Outre-Mer).

#### - Une courte histoire des collectivités d'Outre-mer

Les collectivités d'Outre-mer sont dispersés sur la surface du globe, et ont chacune une histoire bien particulière liée souvent à des politiques d'expansion du territoire français.

- L'Île de Clipperton est le territoire le plus petit que possède la France. Elle se situe dans le Pacifique et a une position géographique qui la rend très isolée du reste du monde. Elle a été découverte au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Français et doit son nom au naturaliste John Clipperton qui aurait débarqué sur l'île en 1704 ;
- La Nouvelle-Calédonie est un archipel de l'Océanie. Les plus anciennes traces d'occupation humaine remonteraient à 1 300 av. J.C.. Les Kanaks auraient peuplé l'archipel plus tard aux environs de 200 av. J.C. . Découverte par James Cook en 1774, sa colonisation commence au XIXe siècle et elle est proclamée colonie française en 1853.
- La Polynésie française est un ensemble de cinq archipels dans l'Océan Pacifique. L'implantation française dans ces archipels commencent en 1840 avant de devenir une colonie à la fin du XIXe siècle.
- Saint Barthélemy et Saint Martin sont deux îles des Antilles françaises. Toutes deux découvertes par Christophe Colomb en 1493, elles ont une histoire pourtant différente : Saint-Barthélemy est entrée dans l'histoire de la France au XVIIIe siècle avant d'être cédée à la Suède, qui la rétrocède en 1877 ; Saint-Martin a été occupée successivement par le Français, les Hollandais et les Espagnols, c'est en 1816 que la partie nord de l'île est définitivement sous souveraineté française.

- Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel au sud de l'île de Terre Neuve au Canada. C'est le seul territoire français en Amérique du Nord. D'abord occupé par des pêcheurs français dès 1604, Saint-Pierre-et-Miquelon a acquis son statut de collectivité territoriale en 1985.
- Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont des territoires français depuis 1955. Elles sont constituées de cinq districts : Crozet, Kerguelen, Terre Adélie, Îles Éparses, Saint-Paul-et-Amsterdam.
- Wallis-et-Futuna est un archipel composé de trois îles : Wallis, Futuna et Alofi. Elles sont situées en Océanie polynésienne et ont été peuplées à l'origine par des Polynésiens originaires des îles Tonga et Samoa. Elles sont passées sous protectorat français au XIX<sup>e</sup> siècle et ont acquis le statut de collectivité d'Outre-mer en 2003.

### 4. Les départements et les régions de la France.

En France, un **département** est une division administrative d'un ensemble plus grand, la région ; il comprend généralement des arrondissements et des communes.

Il existe actuellement 101 départements dont cinq sont situés outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte), mais leur nombre a varié depuis leur création à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les départements ont été créés pendant la Révolution française par les députés de l'Assemblée nationale constituante, en décembre 1789. Leur nombre, leurs limites et leur nom ont été décidés le 26 février 1790. Les 83 départements devaient remplacer les provinces de l'Ancien Régime, qui étaient de tailles inégales et dont les limites étaient floues. Ils permettaient ainsi d'uniformiser le découpage du royaume de France. Ils mettaient fin aux privilèges des anciennes provinces et respectent le principe d'égalité. Le découpage et l'étendue du département ont été faits de façon à ce que tout habitant du département puisse faire l'aller et retour (à cheval) au cheflieu dans la journée. Pendant la Révolution française, le département est administré par un Conseil général, élu par les citoyens actifs, c'est-à-dire les plus riches.

Avec les conquêtes de la Révolution et de Napoléon, le nombre de départements français monte passe de 83 à 130 en 1810.

Les départements d'outre-mer ont été créés en 1946.

Les révolutionnaires de 1789, voulaient faire disparaître les traces de l'administration royale, en particulier les provinces (Bretagne, Lorraine, Bourgogne, Provence, Auvergne...). Ils ont décidé de donner aux départements le nom d'un élément géographique situé dans le département.

Ainsi, il y a les départements du Finistère ou du Nord qui correspondent à une situation géographique. La Sarthe ou leRhône correspondent à des cours d'eau. Les Vosges ou le Cantal sont des montagnes. Une particularité : le Var, fleuve de Provence ne passe plus dans le département qui porte son nom. En effet en 1860, au moment du rattachement du comté de Nice à la France, on a retiré la partie Est du département du Var pour former avec Nice le département des Alpes-Maritimes, or le Var coulait dans cette partie Est du département.

Toutefois, certains départements qui sont devenus français ou qui ont été créés après la Révolution portent le nom d'une région historique comme la Savoie.

D'autres ont changé de nom comme "les Côtes du Nord" devenues Côtes d'Armor en 1990.

Les départements de la métropole sont répartis au sein de 22 régions ; ceux d'outre-mer ont aussi le statut de région d'outre-mer.

Chaque département comprend un nombre variable :

- de communes (en moyenne environ 350, mais dans la réalité, de un (Paris) à 894 (Pas-de-Calais)) ;
  - de cantons (grande commune seule, regroupement de communes)
  - d'arrondissements (divisions administratives plus grandes que les cantons).

À sa tête, se trouvent :

- le Conseil général du département, une assemblée élue par lescitoyens ;
- le préfet, nommé par le gouvernement et aidé des souspréfets des arrondissements également nommés par le gouvernement.

Le siège de ces deux institutions se trouve au chef-lieu de département, appelé préfecture.

La France compte 22 **Régions** en France métropolitaine, celles-ci étant des unités territoriales purement administratives qui n'ont aucun lien avec les anciennes provinces historiques et 4 **régions** d'outre-mer (les départements d'outre-mer qui ont un statut de régions: la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane, la plus grande des régions un sixième du territoire de la France.

II y a des régions *de montagne*, comme l'Auvergne et *maritimes*: la Bretagne ou la Basse-Normandie. Certaines sont*toutes petites*: L'Alsace (8200 km²), la Corse (8600 km²), et d'autres très grandes: l'Aquitaine (41 000 km²) et la région Rhône-Alpes (43 000 km²). L'Île-de-France a presque 11 millions d'habitants, c'est-à-dire 19% des Français sur 2% du territoire; on y est plutôt serré! Le Limousin a moins de 1 million, sur une surface bien plus grande. La Corse est presque aussi petite que l'Alsace, mais elle n'a que 250 000 habitants, contre 1 750 000 pour l'Alsace. Il y a des régions *riches*, comme les régions Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'autres qui le sont beaucoup moins, comme le Limousin ou l'Auvergne. L'État les aide pour que la campagne ne se transforme pas en désert humain. Parmi les 22 régions métropolitaines, quatre d'entre elles regroupent plus de 40% de la population du pays et 50% de son Produit intérieur brut (PIB). Ces quatre régions sont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais.

C'est en 1972 que la Région s'est vu reconnaître la personnalité juridique non pas en tant que collectivité locale, mais comme **établissement public territorial** dont la mission est de **«contribuer au développement économique et social de la région».** La Région est dotée d'un **Conseil régional** et d'un **Comité économique et social**; le premier a un pouvoir de décision en matière budgétaire, tandis que le second reste consultatif. Certaines compétences ont été accordées à la Région, notamment en matière de formation professionnelle continue, d'enseignement public et d'éducation spécialisée, de ports fluviaux, d'aide à la pêche côtière et aux entreprises de culture marine.

### Литература:

- 1. Alice Doumikian, La civilization française. Erevan, 2006. 193 p.
- 2. <u>Carlo C. Civilisation progressive du français (débutant). Paris: Clé International, 2002. 164 p.</u>
  - 3. Mihail Rumleanschi La civilization française. Balti, 2004. 315 p.
- 4. <u>Steele R. Civilisation progressive du français (intermédiaire). Paris: Clé</u> International, 2002. 191 p.
- 5. <u>Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, Presses universitaires de Grenoble, 2009. 130 p.</u>
- 6. Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. Presses universitaires de Grenoble, 2008. 114 p.

#### **Тема 3.** Vie politique et sociale.

- 1. La V-me République.
- 2. Le pouvoir exécutif.
- 3. Le pouvoir législatif.
- 4. Le pouvoir judiciaire.

#### 1. La V-me République.

A la suite d'émeutes de Français d'Algérie, le 13 mai 1958 à Alger, le dernier gouvernement de la IVe République, dirigé par Pierre Pflimlin, tombe. Le général de Gaulle est appelé par le président de la République, René Coty, à assumer la direction du gouvernement. Il met en chantier l'élaboration du texte constitutionnel qui va organiser le nouveau mode de fonctionnement des institutions. La Constitution de la Ve République est adoptée par référendum le 28 septembre 1958. Elle accorde une place éminente au président de la République. De Gaulle est investi de cette fonction suprême par un collège de députés, sénateurs et élus locaux, le 21 décembre 1958.

A partir de 1960, les pays de l'Afrique française accèdent à l'indépendance et vont garder avec la France des liens privilégiés, mais la guerre qui se poursuit en Algérie constitue l'abcès principal hérité de la République précédente. Des troubles graves, en métropole et en Algérie, ainsi que le putsch des généraux, qui s'emparent du pouvoir à Alger le 22 avril 1961, conduisent à accélérer les négociations avec le gouvernement provisoire de la République algérienne et aboutissent aux accords d'Évian, approuvés massivement par référendum le 8 avril 1962. Un million de rapatriés doivent quitter l'Algérie indépendante et se réinsérer en France. Par le référendum du 28 octobre 1962, de Gaulle fait adopter l'élection du chef de l'État au suffrage universel direct. Il est élu président le 19 décembre 1965.

La prospérité économique et l'assainissement monétaire permettent au général de Gaulle de mener une politique extérieure très active. En politique extérieur il affirme l'indépendance et la "grandeur de la France" en contestant l'hégémonie américaine. Il s'appuie, pour y parvenir, sur la capacité de dissuasion dont dispose le pays depuis qu'il maîtrise l'arme nucléaire - le 13 février 1960, la première bombe atomique française a été testée à Reggane, au Sahara. La France devient la troisième puissance nucléaire derrière les États-Unis et l'URSS, avec cependant une capacité de feu très éloignée de celle des deux grands. Afin de bien marquer la nouvelle indépendance acquise, de Gaulle décide de retirer la France du commandement militaire intégré de l'OTAN, tout en restant membre de l'Alliance atlantique.

La politique européenne de la France se développe dans deux directions : mener à bien ce que de Gaulle baptise « la détente, l'entente et la coopération » avec les pays de l'Est pour mettre un terme à la guerre froide et préparer la construction d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural ; mettre en œuvre le traité de Rome, tout en défendant très fermement la souveraineté des États et leurs intérêts fondamentaux. L'établissement d'une étroite coopération franco-allemande, facilitée par les relations personnelles que vont entretenir le chancelier Adenauer et le général de Gaulle, fait de l'Allemagne et la France l'un des « moteurs » de la construction européenne.

De grands projets économiques voient le jour en France: paquebot France (1962), avion supersonique Concorde (1969), début de l'exploration spatiale (1965), soutien à l'innovation technologique et aux industries de pointe (aéronautique, informatique, télécommunications). Cependant, au cours des années soixante, les profondes mutations de l'économie française, ainsi que les changements sociologiques importants qu'enregistre le pays suscitent des inquiétudes et des aspirations sociales nouvelles. La multiplication de nouveaux médias (radio à transistor, télévision) contribue à donner un écho national à ces revendications que les événements de mai-juin 1968 (mouvement de grèves et contestation estudiantine ayant pris une ampleur particulière en France) vont catalyser.

Moins d'un an plus tard le général de Gaulle quitte définitivement le pouvoir après l'échec d'un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat, le 28 avril 1969.

#### 2. Le pouvoir exécutif.

Le président de la République est le chef de l'Etat. La Constitution de la V-e République (4 octobre 1958) donne le rôle principal au président, élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Le Président travaille au palais de l'Elysée à Paris; le château de Rambouillet (dép. Yvelines) et le fort de Brégançon (dép. Var) sont mis à sa disposition.

Ses pouvoirs:

- Veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités.
  - Nomme le Premier Ministre et préside le Conseil des ministres.
- Promulgue les lois et signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres qu'il préside.
- Peut soumettre à référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Peut, après consultation du Premier Ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.
  - Négocie et ratifie les traités.
  - Nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat, accrédite les ambassadeurs.

- Est le chef des armées.
- Dirige en fait la politique extérieure.
- Dispose de pouvoirs exceptionnels en cas de menace grave et immédiate.

Le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50 de la Constitution. Nommé par le Président de la République, le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la Défense Nationale. Il assure l'exécution des lois. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres. Le Premier Ministre peut décider d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale soit sur son programme, soit sur une déclaration de politique générale, soit sur le vote d'un texte. Le Premier Ministre est responsable devant le Parlement, conformément à la règle de toutes les démocraties parlementaires.

Le nombre des ministres et secrétaires d'Etat varie en fonction des priorités et des équilibres politiques recherchés. Les membres du gouvernement participent à la conduite de la politique de la nation lors des réunions des instances gouvernementales ainsi que par le contreseing qu'ils apposent aux actes du gouvernement relatifs à leur domaine de compétence.

La composition de l'équipe qui entoure chaque ministre — le cabinet ministériel — constitue une spécificité française. La sélection des membres du cabinet dépend du ministre. La plupart d'entre eux sont issus de la haute administration. Ils exercent leurs fonctions en s'appuyant sur l'administration centrale et sur les services déconcentrés de l'Etat dans les départements, régions et parfois à l'étranger. Les membres du gouvernement sont individuellement responsables devant le Premier Ministre et le Président de la République. Leur démission peut être spontanée (pour convenance personnelle), automatique (démission collective du gouvernement) ou provoquée (divergence avec le Premier Ministre ou le Président de la République).

### 3. Le pouvoir législatif.

Le Parlement siège 5 mois et demi par an au maximum. Toutefois des sessions extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Gouvernement, soit sur la demande de la majorité des membres de l'Assemblée. Le Parlement incarne en principe le pouvoir législatif. Le Parlement se compose de deux assemblées: l'Assemblée nationale, qui siège au Palais-Bourbon, et le Sénat, qui siège au Palais du Luxembourg.

L'Assemblée nationale comprend 577 députés, âgés de 23 ans au moins, élus pour 5 ans au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre d'une circonscription de taille variable (un député pour environ 100000 habitants). La durée d'une législature peut être abrégée si le Président de la République décide de dissoudre l'Assemblée. Depuis 1958 l'électeur élit, en même temps que le député de sa circonscription, un suppléant désigné à l'avance pour le remplacer. Le Président de l'Assemblée nationale est élu pour toute la durée de la législature. La Constitution prévoit deux sessions de Assemblée par an: la session d'automne qui s'ouvre le 2 octobre et dure 80 jours, essentiellement consacrée à la discussion de la loi de finances, et la session de printemps, qui s'ouvre le 2 avril et ne peut excéder quatrevingt-dix jours. Ce sont les sessions ordinaires. Peuvent s'y ajouter des sessions extraordinaires, ouvertes et closes par décret du Président de la République.

Les députés sont inscrits à l'un des groupes politiques de l'Assemblée au sein desquels ils participent aux travaux de comités spécialisés. Chaque député appartient à l'une des six commissions permanentes de l'Assemblée:

- Affaires culturelles, familiales et sociales,
- Affaires étrangères,
- Défense nationale et forces armées,
- Finances, économie générale et plan,
- Lois,
- Production et échanges.

Le Sénat comprend 321 sénateurs, âgés de 35 ans au moins, élus pour 9 ans au suffrage universel par les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseillers municipaux. Le nombre des délégués varie en fonction de l'importance des communes:

- moins de 9000 habitants: 1 à 15 délégués;
- de 9000 à 30000 habitants: tous les conseillers municipaux;
- plus de 30000 habitants: tous les conseillers municipaux + 1 délégué par 1000 habitants.

Le Sénat est renouvelé par tiers tous les trois ans. Le pouvoir du sénateur s'exprime essentiellement par le droit d'amendement. L'examen des projets et propositions de lois s'effectue au Sénat comme à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, dans un premier temps, par l'intermédiaire de six commissions permanentes (Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Défense et forces armées, Affaires sociales, Finances et Lois), puis en séance publique. Outre le vote de la loi et le contrôle du gouvernement, la Constitution de 1958 a chargé le Sénat d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République, c'est-à-dire les communes, les départements, les régions ainsi que les territoires d'outre-mer.

#### LES CONSEILS

La Constitution de 1958 a créé ou maintenu un certain nombre d'organes nécessaires pour le bon fonctionnement du régime: Le Conseil Constitutionnel, le Conseil Economique et Social, le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Haute Cour de Justice.

#### LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Créé pour assurer le respect de la Constitution, il comprend membres, désignés pour 9 ans. Trois de ses membres sont désignés par le Président de la République, les 6 autres l'étant respectivement et à parts égales par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les anciens Présidents de la République en sont membres de droit. Le président du Conseil Constitutionnel est nommé par le Président de la République. Le Conseil a trois catégories de pouvoirs: • Il veille à la constitutionnalité des lois, au cours de leur élaboration ou avant qu'elles soient promulguées, ainsi que des règlements des Assemblées. • Il contrôle la régularité des élections et des référendums. • Il décide souverainement, si le Président de la République est «empêché d'exercer ses fonctions».

#### LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Ce Conseil est composé de 230 membres, dont deux tiers sont désignés par les organisations professionnelles (salariés, entreprises, agriculteurs, classes moyennes, activités sociales) et un tiers par le Gouvernement. Le Conseil Economique et Social peut être consulté par le Gouvernement sur tout problème de caractère économique ou social; il donne aussi son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que les propositions de loi, qui lui sont soumis.

#### 4. Le pouvoir judiciaire.

L'ordre judiciaire français comporte une haute instance, la Cour de cassation, qui examine, en droit, les recours formés contre les arrêts des 27 cours d'appel. Ces dernières se prononcent, en droit et en fait, par la voie de l'appel, sur les jugements des juridictions du premier degré, qui se divisent en deux branches: les juridictions civiles et les juridictions pénales. Les affaires civiles et les infractions pénales relèvent des tribunaux de grande instance, des tribunaux d'instance, des tribunaux correctionnels (délits) et des tribunaux de police. Tous sont composés de magistrats professionnels. Dans justice civile s'opposent le demandeur et le défendeur, soutenus par leurs avocats respectifs, qui instruisent le procès et les défendent en audience publique. Dans la justice civile, c'est le particulier qui demandant protection au juge, introduit et poursuit l'action.

Dans la justice pénale, dans le cas d'infraction aux lois, c'est l'Etat qui doit en poursuivre la répression: dès lors l'«action publique» est engagée. Une action en 4 actes:

- 1. Le procureur de la République est saisi de l'affaire.
- 2. L'enquête préalable: le procureur la confie à la police judiciaire, qui constate l'infraction, dresse des procès-verbaux: elle peut garder à vue, en principe pendant 24 heures, les coupables présumés.
- 3. L'instruction: le juge d'instruction recherche les auteurs de l'infraction, procède à l'interrogatoire de l'inculpé en le faisant comparaître devant lui 43 un mandat d'armêt s'il est en fuite); rend une ordonnance de non-lieu ou renvoie devant le tribunal compétent.

4. L'audience: l'inculpé, devenu prévenu (en correctionnelle) ou accusé (en cour d'assises), est interrogé par le président; les témoins défilent à la barre; puis viennent les plaidoiries du substitut et des avocats; enfin le tribunal se retire pour délibérer et rend son jugement.

Les affaires commerciales relèvent des tribunaux de commerce formés de juges élus par un collège de délégués consulaires comprenant des commerçants. Les conflits du travail sont jugés par les conseils des prud'hommes, dont les juges siègent selon un principe paritaire (représentants des employeurs et des salariés). Les affaires criminelles relèvent des cours d'assises qui ont la particularité d'être composées d'un président et de 2 assesseurs — magistrats professionnels — et de 9 jurés, simples citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

L'organisation de la justice repose sur un corps de fonctionnaires, la magistrature qui se compose des magistrats assis ou siège et les magistrats debout ou parquet.

La magistrature assise est chargée de rendre la justice; elle comprend les présidents et les juges des différents tribunaux. Parmi eux sont choisis les juges d'instruction. Ses auxiliaires se sont 1) les avocats qui conseillent les justiciables, assistent et assurent leur défense en justice; 2) les avoués qui représentent les parties auprès des tribunaux civils.

La magistrature debout est gardien de l'ordre public. Elle est chargée de requérir l'application de la loi au nom de la société et du gouvernement; elle comprend les procureurs, les avocats généraux et les substituts. Ses auxiliaires sont chargés d'aider les magistrats. Ce sont les greffiers qui consignent les jugements sur des minutes dont ils donnent copies aux parties, et les huissiers qui exécutent les jugements.

# Литература:

- 1. <u>Вейс Г. История культуры народов мира. Великие християнские государства.</u> Англия. Франция. Германия. XIV-XVI вв. / Г. Вейс. М.: Эксмо, 2005. 144 с.
- 2. <u>Carlo C. Civilisation progressive du français (débutant). Paris: Clé International, 2002. 164 p.</u>
  - 3. <u>Mihail Rumleanschi La civilization française. Balti, 2004. 315 p.</u>
- 4. <u>Steele R. Civilisation progressive du français (intermédiaire). Paris: Clé</u> International, 2002. 191 p.
- 5. <u>Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, Presses universitaires de Grenoble, 2009. 130 p.</u>
- 6. <u>Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. Presses</u> universitaires de Grenoble, 2008. 114 p.

#### **Тема 4. La Francophonie.**

- 1. La polysémie du terme francophonie.
- 2. L'organisation internationale de la francophonie.
- 3. Le français en Europe et au Canada.

#### 1. La polysémie du terme francophonie.

Le terme de francophonie apparut pour la première fois en 1880. C'est le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) qui l'a employé pour désigner les espaces géographiques où la langue française était parlée. Il s'agit de l'ouvrage France, Algérie et colonies. On entend aujourd'hui par francophonie (avec une minuscule initiale) l'ensemble des PEUPLES ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Le terme Francophonie (avec une capitale initiale) désigne plutôt l'ensemble des GOUVERNEMENTS, pays ou instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges. Donc, on parle de deux réalités différentes selon qu'on écrit francophonie (peuples ou locuteurs) ou Francophonie (gouvernements ou pays). Dans ce dernier cas, la Francophonie est associée à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Rappelons que le terme de «francophonie» provient bien évidemment du mot «français», une langue romane appartenant à la famille indo-européenne. On peut consulter un tableau montrant une typologie historique des langues romanes.

# 1 Les États où le français est langue officielle

Grâce à son statut de langue officielle (ou co-officielle) dans quelque 57 États répartis dans 29 pays, le français reste la deuxième langue du monde au plan de l'importance politique. Même si, à l'exemple de l'anglais, il n'est pas la langue maternelle de tous les citoyens dans la plupart des pays concernés, le français occupe des positions stratégiques privilégiées comme langue administrative, langue d'enseignement, langue de l'armée, langue de la justice, langue des médias, langue du commerce ou des affaires, etc.

Si le français a d'abord été la première langue de la France, c'est parce qu'il a été celle du roi, c'est-à-dire celle du prince le plus puissant, celui qui possédait la plus grande armée et qui prélevait les plus forts impôts. Par la suite, si le français a été la première langue de l'Europe, et ce, du Moyen Âge jusqu'au XVIIIe siècle, c'est parce que la France était le pays le plus peuplé du continent, et que, par voie de conséquence, son monarque était le plus riche et le plus puissant. Ainsi, la cause première de l'expansion du français en Europe et en Amérique est d'ordre démographique, puis d'ordre économique et militaire. Cette observation pourrait, bien sûr, s'appliquer à l'histoire de l'anglais, mais aussi à celle de l'espagnol, du portugais, de l'arabe, du russe, etc.

L'implantation du français en Afrique et dans l'océan Indien (Réunion, Seychelles, Comores, etc.) est plus récente. À l'exception du Sénégal où des postes français ont été établis dès le XVIIIe siècle, l'expansion de cette langue a commencé au XIXe siècle avec de nouvelles conquêtes militaires, l'effort d'évangélisation et le développement de l'organisation scolaire. Il en est de même pour l'Océanie (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, etc.).

Le français est l'unique langue officielle dans 30 régions (dont 14 pays et 16 régions), mais dans 26 autres il partage ce statut avec une ou d'autres langues, surtout l'anglais, l'arabe et l'allemand.

#### Le français comme langue maternelle

En principe, la notion de français langue maternelle ne s'applique qu'à ceux qui le parlent en France (82 %), au Canada (23,2 %), en Belgique (41 %), en Suisse (18,4 %) et dans la principauté de Monaco (58 %). Avec ces seuls pays, on ne compterait que 75 millions de francophones.

Cependant, bien qu'ils soient partout minoritaires, il faut dénombrer également les locuteurs du français langue maternelle dans les différents autres pays francophones répartis surtout en Afrique et en Océanie, mais présents aussi aux Antilles et aux États-Unis. Si l'on compte les véritables francophones d'Afrique (22 États), des Antilles et des États-Unis (1,7 million), d'Océanie, on compterait environ 110 millions de locuteurs francophones.

#### Le français comme langue seconde

Le français est une langue d'enseignement de grande importance dans le monde. En fait, son enseignement aux non-francophones constitue une donnée fondamentale dans le concept de français ne dispose d'aucun de langue administrative, il est enseigné comme langue seconde; là où le français ne dispose d'aucun statut officiel, comme au États-Unis, en Colombie, au Royaume-Uni ou au Laos, il est enseigné comme langue étrangère. Précisons que, dans les pays où le français est l'unique langue officielle, il est enseigné à tous les élèves dès le primaire. En tant que langue seconde, il est principalement enseigné au primaire, parfois au secondaire.

Une constatation s'impose lorsqu'on se demande où le français est le plus enseigné comme langue seconde ou langue étrangère: c'est avant tout dans les pays francophones d'Afrique noire, puis dans les pays arabophones d'Afrique ainsi que dans les pays anglophones, lusophones (portugais) et hispanophones.

Sur le plan de la francophonie mondiale, on compte présentement plus de 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, tous les secteurs d'enseignements réunis (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère). En fait, jamais dans l'histoire du français autant de personnes n'ont appris et parlé cette langue. Selon le Conseil économique et social de Paris, le nombre des "francophones" aurait atteint même les 500 millions en l'an 2000. Mais il ne s'agit là que d'estimations, car il n'existe pas encore d'instruments de mesure scientifique en ce domaine. On peut croire que ce nombre de 500 millions touche tout ceux qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent être en contact avec le monde francophone.

Le très net déclin du français langue seconde ou étrangère, qui avait commencé dans les années soixante, semble avoir été stoppé. Certains pays d'Europe (Finlande, Irlande, Norvège, Suède, Autriche, Bulgarie, etc.), du Proche-Orient (Égypte, Turquie, Israël, Émirats arabes unis, etc.) et d'Amérique (Brésil, Colombie, Pérou, États-Unis, Canada) connaissent présentement une très nette augmentation des élèves du français langue seconde ou étrangère.

Mais c'est en Afrique francophone et dans les pays du Maghreb que la proportion des effectifs scolaires a le plus augmenté. La population des élèves scolarisés en français est passée de 8 % (1960) à 33 % (1981). Les prospectives pour l'an 2000 montraient une augmentation de quelque 267 % de scolarisés en français, tandis que l'augmentation de la population était de 73 %. Dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), pourtant soumis à une politique d'arabisation poussée, la proportion des enfants scolarisés en français a déjà dépassé les 40 %. Bref, comme le français est enseigné dans la quasi-totalité des États du monde, sa situation lui procure une dimension et une portée vraiment internationales... après l'anglais. Au total, on estime que 60 millions de non-francophones ont appris le français. Si l'on élargit le cercle des pays ou à des régions qui ne sont pas membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, comme l'Algérie (plusieurs millions), Israël (environ 600 000), l'Italie avec le Val d'Aoste (plusieurs dizaines de milliers), et au continent américain hors Francophonie, le nombre de francophones, toute catégories réunies (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), dépasse probablement les 200 millions, y compris les «francophones partiels».

# Le statut juridique du français

Le français, rappelons-le, demeure la deuxième langue du monde au plan géopolitique avec 57 États dans 29 pays de langue officielle française (contre 59 États et 50 pays pour l'anglais). Il constitue néanmoins, dans une cinquantaine de pays (54 États membres de la Francophonie), une langue administrative, une langue d'enseignement, une langue de la justice, une langue des médias, une langue du commerce ou des affaires et une langue de l'armée. Le statut juridique du français ne se limite pas aux pays où le français est langue officielle ou co-officielle, mais aussi à un certain nombre d'États non souverains, que ce soit notamment dans des cantons suisses ou des provinces canadiennes. Il existe un certain nombre d'États ou territoires qui ne sont pas officiellement de langue française, mais où cette langue bénéficie de prérogatives. Voir aussi le tableau des États officiellement francophones, unilingues ou bilingues.

#### Le français, unique langue officielle

En Europe, le français est l'unique langue officielle en France, dans la principauté de Monaco et au grand-duché du Luxembourg (du moins au plan théorique). En Afrique, il est la seule langue officielle au Bénin, au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Congo-Brazzaville, au Congo-Kinshasa, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, à La Réunion (FR), au Sénégal et au Togo. En Amérique, il conserve ce statut dans les départements français d'outre-mer (DOM): Martinique et Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane française. En Océanie, c'est dans les territoires français d'outre-mer (TOM) qu'il jouit de ce même statut: Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, les îles Wallis-et-Futuna.

De plus, le statut juridique du français s'étend aussi à plusieurs États non souverains. Il est l'unique langue officielle dans la Communauté française de Belgique, dans la province de Québec, dans les cantons suisses de Genève, de Neuchâtel, du Jura et de Vaud.

#### 4.2 Le français comme langue co-officielle

Par ailleurs, le français est une langue co-officielle en Belgique (français-néerlandais-allemand), en Suisse (français-allemand-italien et romanche), au Canada (français-anglais), à Haïti (français-créole), au Burundi (français-kirundi), au Cameroun (français-anglais), aux Comores (français-arabe), à Djibouti (arabe-français), en Guinée équatoriale (espagnol-français), à Madagascar (malgache-français), en Mauritanie (arabe et français dans les faits), au Rwanda (kinyarwanda-français-anglais), aux Seychelles (anglais-français-créole), au Tchad (arabe-français).

C'est une langue co-officielle dans les cantons suisses de Fribourg (français-allemand), du Valais (français-allemand), de Berne (français-allemand), dans la province du Nouveau-Brunswick (français-anglais) et les Territoires du Nord-Ouest au Canada (français-anglais), dans

le **Val-d'Aoste** (français-italien) en Italie. Mentionnons enfin le territoire autonome de**Pondichéry** (français-tamoul) en Inde.

### Un statut diversifié

Conformément à son statut de langue officielle, le français est utilisé, en totalité ou en partie, au Parlement, dans la rédaction des lois, dans les services gouvernementaux ou administratifs, dans les domaines de la justice, de l'éducation, dans la police et les forces armées, dans les médias, le commerce, le monde du travail, l'affichage, etc. Si on tient compte du fait que l'application du statut juridique varie d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, il s'avère difficile de décrire celle-ci de façon concrète dans le cas du français. Comment savoir, par exemple, si l'affichage est aussi français en Côte d'Ivoire qu'en France, si les écoles francophones sont moins françaises au Val-d'Aoste qu'en Ontario, si les services municipaux en français sont mieux dispensés en Tunisie qu'en Alberta, etc.

Le statut de langue internationale du français est réel avec 57 États de langue officielle française dans 29 pays, mais apparaît fragile dans une certaine mesure. Au point de vue des effectifs de ses locuteurs, cette langue progresse très vite, proportionnellement plus que l'anglais; cela est dû à la formidable poussée démographique des pays africains, incluant le Maghreb. On constate des progrès presque fulgurants de l'enseignement en français dans des populations jadis peu scolarisées.

# 2. L'organisation internationale de la francophonie.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une institution dont les membres (des États ou gouvernements participants) partagent ou ont en commun la langue française et certaines valeurs (comme, notamment, la diversité culturelle, la paix, la gouvernance démocratique, la consolidation de l'État de droit, la protection de l'environnement). Selon son site web, en octobre 2018, elle regroupe 88 États ou gouvernements (54 membres de plein droit, 7 membres associés et 27 observateurs, en comptant la Thailande qui est suspendue de l'organisation pour cause de coup d'État)2, soit plus de 900 millions d'habitants répartis sur les cinq continents représentant 14 % de la population mondiale, 14 % du revenu national brut mondial et 20 % des échanges mondiaux de marchandises. En 2050, leur population devrait atteindre 1,5 à 2 milliards de personnes, dont 700 millions de locuteurs de français. À cette échéance, 85 % des francophones et 90 % des jeunes locuteurs âgés de 15 à 29 ans vivront en Afrique3.

Le 20 mars de chaque année est célébrée dans le monde la Journée internationale de la francophonie.

Depuis le 1er janvier 2015, la secrétaire générale de la Francophonie est la Canadienne Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada, d'origine haïtienne. Élue pour quatre ans le 12 octobre 2018, la Rwandaise Louise Mushikiwabo lui succèdera le 1er janvier 2019.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 88 États et gouvernements qui la composent (61 membres et 27 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la francophonie :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- développer la coopération au service du développement durable.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique, dont le siège est à Paris (France). Elle a

été créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 sous l'appellation d'« Agence de coopération culturelle et technique » (ACCT).

#### 3. Le français en Europe et au Canada.

Ce qu'on appelle le français canadien est un français qui s'écarte jusqu'à un certain point du français standard en raison de son aspect phonétique archaïsant et d'un apport lexical particulier (canadianismes et anglicismes). En effet, le français parlé au Canada est marqué par ses origines: c'est un parler propre au nord de la France du XVIIIe siècle, encore relativement archaïsant au plan phonétique, légèrement différent dans un grand nombre de mots d'origine régionale (Normandie, Saintonge, Poitou, etc.), canadienne et britannique ou anglo-américaine. Mais on ne peut plus dire, comme des voyageurs français le rapportaient au XIXe siècle, qu'on s'imagine entendre parler les «contemporains du marquis de Montcalm» et que, selon les mots de lord Durham, les francophones du Canada sont restés «une société vieille et retardataire dans un monde neuf et progressif». De façon générale, le français canadien reste une «variété régionale de français», comme le sont celui des Wallons en Belgique et celui des Suisses romands. On observe dans ce français canadien régionalisé non seulement des mots des niveaux de langue familier et populaire, ainsi que des anglicismes et des emplois critiqués, mais également un niveau standard, qu'on appelle le français canadien standard ou parfois appelé le français québécois standard qui sert souvent de modèle aux Canadiens de langue française des autres provinces, à l'oral comme à l'écrit. Bien que les Canadiens francophones aient cessé de considérer leur français comme un «jargon inintelligible», il reste encore stigmatisé chez beaucoup d'entre eux. Pourtant, par rapport au chemin parcouru, le français parlé au Canada, notamment au Québec, s'est considérablement rapproché du français dit international. Elle est révolue l'époque où, comme le linguiste français Antoine Meillet pouvait écrire en 1918, que les Canadiens francophones «ne contribuent pas à la culture française parce qu'ils ont rompu le contact avec elle».

Néanmoins, à l'exemple de l'anglais canadien terre-neuvien, le français canadien est marqué par une variété particulière utilisée dans les Maritimes: le français acadien. Si beaucoup de Français ayant immigré au Canada dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle provenaient du nord de la France (Normandie, Perche, Île-de-France, Bretagne, Champagne, Picardie, Anjou, Maine, Touraine, etc.), la plupart de ceux qui se sont installés en Acadie étaient originaires de l'ouest de la France (Poitou, Aunis et Saintonge). Mais les variantes linguistiques notées en Acadie ne correspondent pas aux frontières provinciales. En réalité, il n'y a pas une seule variété acadienne dans les Maritimes, mais plusieurs. Par exemple, l'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick semble plus caractéristique que celui parlé dans le Nord-Ouest et celui parlé dans le Nord-Est. Plus que partout ailleurs en Acadie, l'alternance et l'emprunt à l'anglais semblent plus fréquents dans les communautés acadiennes du sud-est du Nouveau-Brunswick. De façon générale, les influences linguistiques franco-québécoises ont commencé à affecter la vitalité des acadianismes dans certaines régions. C'est un phénomène qu'on observe également en anglais canadien, même s'il semble de plus en plus s'homogénéiser au profit de l'anglo-ontarien.

Enfin, on parle beaucoup des anglicismes employés dans le français canadien, notamment au Nouveau-Brunswick et en Ontario où le français est en situation de contact intensif avec l'anglais. Après la Conquête britannique de 1763, on pouvait affirmer qu'un décalage, voire un fossé, a pris forme entre le français du Bas-Canada (Québec) et le français de France. Ce décalage s'est amplifié au cours du siècle suivant la Conquête au point où les anglicismes ont fini par creuser un véritable fossé entre les deux variétés de français. Toutefois, il semble bien que cet écart soit définitivement arrêté pour amorcer un certain rapprochement. Pour les Français, le parler «canadien», au demeurant «charmant» avec son «joli accent», est souvent perçu comme un peu «exotique», mais pas mauvais. Pour les Canadiens francophones, il est souvent considéré comme allant de «correct» à «mauvais», mais auquel ils s'identifient sans nul doute. Cela dit, l'augmentation de la scolarisation a sûrement été l'un des causes majeures de la standardisation du français au Canada, mais ce ne fut pas la seule. Le développement des médias électroniques et celui des communications internationales ont aussi contribué à rétrécir les écarts entre le français du Canada et celui de France. Mais il a fallu compter également sur la mainmise de l'État — surtout le Québec et le Canada fédéral, mais également le Nouveau-Brunswick et l'Ontario — dans le développement de

l'identité collective et sur la progression économique des francophones dans les activités industrielles et commerciales.

# Литература:

- 1. <u>Михайлова О.Г., Шмиголь Н.В. Лінгвокраїнознавство франкомовних країн.</u> Посібник для студентів вищих навчальних закладів. Вінниця, НОВА КНИГА, 2009. 216 с.
  - 2. <u>Mihail Rumleanschi La civilization française. Balti, 2004. 315 p.</u>
- 3. <u>Steele R. Civilisation progressive du français (intermédiaire). Paris: Clé International, 2002. 191 p.</u>
- 4. Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, Presses universitaires de Grenoble, 2009. 130 p.
- 5. Organisation nationale de la Francophonie [Электронный ресурс]. Режим доступа: https://www.francophonie.org/